



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_62-DE

S²LO



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction régionale des Finances Publiques du
Centre Val de Loire et du département du Loiret
Pôle d'évaluation domaniale

Cité administrative Coligny – BAT P3
131 rue du Faubourg Bannier
CS 54211
45042 ORLEANS Cedex 1
Téléphone : 02 18 69 53 12
Mél. : drfip45.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Martine FRITSCH
Téléphone : 02 18 69 53 04
courriel : martine.fritsch@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 30252784

Réf. OSE : 2026-45285-20680

Le 31/03/2026

La Directrice régionale des Finances
publiques du Centre Val de Loire et du Loiret

à

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Objet : Cession amiable – espace vert à l'arrière des propriétés.

Par saisine en date du 27/03/2026, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession, par la commune de Saint Jean de la Ruelle au profit de la société VALLOIRE HABITAT, d'un terrain d'environ 23 m² au sein de la parcelle cadastrée AH 1383, situé Rue de l'Aumône à Saint Jean de la Ruelle.

Perpendiculaire à la rue de l'Aumône, la bande de terrain de 1,5 m de large est, en fait, intégrée à la propriété voisine de la société VALLOIRE HABITAT sis rue des Diamants.

En conséquence, s'agissant d'une parcelle en nature réelle de jardin, une **valeur vénale de 897 €, soit 39 € HT/m²**, peut être retenue.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour la Directrice régionale des Finances publiques,

et par délégation,

Martine FRITSCH

Inspectrice des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.